

Musées Royaux  
de  
Peinture et de Sculpture  
de  
Belgique.

N<sup>o</sup>. 14998 / 112

Objet

Annexe

Expédié le

Dep. par l'Administration des Musées

Modèle I

10 Sept. 1904

A M<sup>re</sup> Tellman

S. du de l'Instruction  
Cureghem

Nous avons l'honneur de vous  
faire connaître que la Commission Directrice  
examinera ~~volontiers~~ en vue de ~~leur~~ leur  
acquisition éventuelle pour les Collections de  
l'Etat, les tableaux  
que vous signalez à son attention par votre  
lettre du 9. ~~Ch.~~, s'il vous convient de  
les envoyer à ces fins, suivant l'usage établi  
au Palais des Beaux-Arts, rue du  
Musée N<sup>o</sup> 9.

Cet envoi devra, M<sup>re</sup> Tellman, ~~et~~ :  
avoir lieu, le cas échéant, à vos frais, risques  
et périls et sans qu'il puisse résulter de  
ce chef, pour l'Administration des  
Musées, aucune sorte d'engagement  
ou de responsabilité.

Il sera utile, dans l'occurrence, d'indi-  
quer le prix que vous demandez des  
ouvrages présentés.

Veuillez agréer, M<sup>re</sup> Tellman,  
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice  
Le Secrétaire

Cureghem, le 9-9-4.

Honorable le Directeur  
Palais des Beaux-Arts  
Bruxelles,



J'ai l'honneur de vous  
faire connaître que pour des  
motifs d'ordre matériel, je désire  
me débarrasser de deux tableaux  
reconnus authentiques.

1<sup>er</sup> II. Teniers 46 x 32 sans le  
cadre représentant scène flam.<sup>de</sup>

2<sup>e</sup> De Crayer 38 x 28 dessous de  
pont, avec figure et effet de lumière.

Voulant favoriser la galerie  
nationale plutôt que la galerie  
privée, qui m'ont déjà, par  
intermédiaire, fait offrir des  
sommes assez fortes, je vou-  
drais savoir si l'Etat

est disposé à devenir acqué-  
reur. Ces tableaux sont  
visibles le Dimanche de  
9 à 11 h. et le Jeudi de 2 à 4.

Veuillez, Monsieur le Directeur,  
avoir l'extrême obligeance  
de m'honorer d'un mot de  
réponse et agréer l'expression  
de mes sentiments distingués.

E. Kellmans

31 rue de l'Instruction